



L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juillet à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 12 juillet 2025

Vote :

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	8
Procuration	2
Votants	10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, Gaëlle JOSSINET,
ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, RAGUES
Christian, THION Jean-Claude

Absents : SAUVAIRE Marc, Jean-Luc ALBE

Procurations : SAUVAIRE Marc à Laurent BALSAN, Jean-Luc ALBE à
Renaud ESCANDE

Pour : 9
Abstention : 1
Contre : 0

PRATIQUES DE LOISIR LIÉES À LA RIVIÈRE LA DOURBIE

Considérant l'augmentation de la fréquentation de la rivière La Dourbie pour différentes pratiques (baignade, pêche, kayak, canyoning)

Considérant que La Dourbie est un milieu naturel remarquable, situé en partie dans des espaces protégés (Cœur de Parc National et zones Natura 2000)

Considérant sa très bonne qualité biologique pour la faune piscicole avec la présence de l'espèce « truite fario » autochtone,

Considérant que ce milieu reste fragile,

Considérant qu'il est nécessaire d'encourager son respect et de sensibiliser les usagers pour limiter les atteintes

Mme le maire propose la rédaction d'une « Charte de bonnes pratiques », élaborée en lien avec le Syndicat du Tarn Amont et les différents acteurs des pratiques de loisir.

Ayant ouï cet exposé, le conseil municipal, après délibération :

- Valide cette proposition
- Charge Mme le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 19 juillet 2025

Mme le Maire
Irène LEBEAU

